

## ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

---

**De:** ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT  
**Envoyé:** mardi 3 mai 2022 09:17  
**À:** ddt-seef@loiret.gouv.fr  
**Cc:** ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT  
**Objet:** RE: AENV - RUISSEAU DES BOIS GESTION EP - Demande de contribution

Bonjour,

Vous m'avez transmis pour avis le 1/04/22 le dossier concernant la gestion des eaux pluviales le long du talweg du Ruisseau des Bois à Chécy.

La lecture du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- Ce projet consiste en la création d'un bassin de rétention, dit bassin de la Malécotière, au nord de la commune ; la modification d'un bassin de rétention, dit bassin de Lavau ; l'augmentation de la capacité de stockage et comblement du puits d'infiltration ; la création d'un bassin de rétention et d'infiltration, dit bassin de Vaufour-Est ; la création d'un bassin de rétention et d'infiltration, dit bassin de Vaufour-Ouest ; enfin des travaux permettant la continuité hydraulique depuis l'arrivée du ruisseau au nord de la commune jusqu'à son infiltration et la maîtrise des surverses jusqu'à leur rejet dans l'ancien lit du Cens ;
- Le bassin de Lavau est situé dans le périmètre de protection éloignée du captage de l'Echelette. L'ensemble des autres sites du projet seront en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.
- Les enjeux de la préservation de la ressource en eau potable, de la limitation des nuisances et de la réduction des impacts sanitaires sont bien identifiés et pris en compte dans le dossier.
- Le porteur de projet conclut que le rejet des eaux pluviales n'aura aucun impact mesurable sur la ressource en eau souterraine sollicitée pour l'alimentation en eau potable dans le secteur. L'impact sanitaire du projet lié aux nuisances (sonore, olfactives,...) vis-à-vis des populations sera également négligeable. Cette analyse est recevable.
- En conclusion, l'étude est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations.

J'émetts un avis favorable au présent dossier.

Mme Livia ORIAN (02.38.77.31.39) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  
*Une copie du présent courriel sera enregistrée sous GUN.*

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.



**Judicaël LAPORTE**  
Responsable du département Veille et sécurité sanitaires  
Direction de la Santé Publique et Environnementale  
Courriel : [ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr)



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

**De :** robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr [mailto:robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr]

**Envoyé :** vendredi 1 avril 2022 16:35

**À :** ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

**Objet :** AENV - RUISSEAU DES BOIS GESTION EP - Demande de contribution



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDT 45 - SEEF - Pôle gestion et protection des milieux aquatiques

Agent : Aucun agent renseigné

Courriel de contact : ddt-seef@loiret.gouv.fr

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné**

ORLEANS METROPOLE - réseau eaux pluviales

5 PL DU 6 JUIN 1944

ESPACE SAINT MARC

45058 ORLEANS CEDEX 1

45000 ORLEANS

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 24/03/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100002564

### **Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

**Cette correspondance appelle une réponse.**

**Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)**

*(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)*

Une échéance de réponse est fixée au : 01/05/2022

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : [ddt-seef@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-seef@loiret.gouv.fr)*

---

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !